

**COMMISSION DES AIDES FINANCIÈRES**

-----  
**RÉUNION DU 16 mars 2023**

**Relevé de décisions**

La Commission des aides financières (CAF) du Conseil d'administration de l'agence de l'eau Rhin-Meuse s'est réunie le 16 mars 2023 à ROZERIEULLES, sous la présidence de M. DEPAIX.

Le quorum étant atteint, M. DEPAIX ouvre la séance.

**I. Approbation du projet de relevé de décisions de la séance du 29 novembre 2022**

Le relevé de décisions est adopté à l'unanimité.

Mme PELOUIN-HADRANE présente le déroulé de la séance.

**II. Présentation générale de la séance**

La séance se caractérise par un montant total de 25,7 M € d'aides proposées pour 76 dossiers de regroupement comprenant 233 aides. Les lignes restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes (24) et gestion des eaux pluviales (16) constituent à elles seules 47 % du volume des aides dû en grande partie aux aides animations passées en début d'année.

Deux points sont à noter :

- 11 M € d'aides correspondent à des travaux inscrits aux PAOT (qui découlent du programme de mesures du SDAGE pour respecter les objectifs de la Directive Cadre sur l'eau), Pour rappel les PAOT incluent dorénavant les projets AEP en lien avec une vulnérabilité quantitative de la ressource.
- 8,5 M € d'aides sont rattachés à des contrats territoriaux eau et climat (CTEC ou des CIEC) déjà signés ou dont la signature est prévue très prochainement.

Mme PELOUIN-HADRANE présente et commente le niveau de consommation du budget interventions.

Le taux d'engagement global à la date de cette CAF représente 18 % du budget (157 M€). Le dernier lot DAE de mars, qui est en cours d'instruction, devrait être de 4 M€ ce qui portera le taux d'engagement total à environ 21 %.

Les prévisions d'aides sur 2023 laissent apparaître une perspective de 27 M€ de demandes d'aide déjà déposées sur Rivage et des intentions de demandes d'aide pour 166 M€.

Le détail des consommations par ligne est le suivant :

Domaine 2 :

- LP 11 (stations d'épuration des collectivités) et 12 (réseaux d'assainissement des collectivités) : 6 % et 20 %.

- LP 15 (assistance technique à la dépollution) : 10 %.
- LP 25 (eau potable) : 13 %.

Domaine 3 :

- LP 13 (lutte contre la pollution industrielle) : 11 %.
- LP 16 (gestion des eaux pluviales) : 31 %. Une très bonne dynamique sur cette ligne (21% en 2022 à la même date) on observe le résultat de la forte dynamique des demandes d'aides de gestion alternative des eaux pluviales avec une prise de conscience importante en particulier des collectivités du sujet de la désimperméabilisation et de la nature en ville.
- LP 18 (lutte contre les pollutions d'origine agricole) : 9 %.
- LP 21 (gestion quantitative de la ressource en eau) : 22 %.
- LP 23 (protection de la ressource en eau, DUP, captages) : 34 %.
- LP 24 (restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes) : 35 % Une très bonne dynamique sur cette ligne (10 % en 2022 à la même date). La première CAF de l'année est toujours importante en montant du fait de la présentation des dossiers d'animation. Notons également les dossiers PSE sur le secteur de Saint-Dié et Remiremont, ainsi que le dossier des études du PAPI Bruche-Mossig.

### **III. Bilan des refus de demandes d'aide 2022**

Mme PELOUIN-HADRANE présente le bilan des refus.

M. DEPAIX constate qu'il y a des refus de demande d'aide sur les branchements en plomb et demande si le nombre de branchements encore en service est connu. M. VAUTHIER répond que sur le 9<sup>ème</sup> programme le remplacement des branchements en plomb était éligible et un recensement avait été lancé ainsi qu'une campagne de remplacement de ces branchements sur les zones où l'eau était la plus agressive et où il y avait un risque sanitaire. Depuis, ces aides ne sont plus éligibles mais les quelques endroits où il reste des branchements en plomb ne sont pas des zones à risques. Le nombre exact de branchements en plomb restant n'est pas connu par l'agence.

### **IV. Bilan des aides du Plan sécheresse**

Mme PELOUIN-HADRANE présente le bilan du plan sécheresse.

Suite à l'adoption du plan sécheresse d'un montant de 30 M€ au CA du 7 octobre dernier, 60 % des AE pré-fléchées seront déjà engagés à l'issue de cette CAF.

### **V. Bilan 2022 et perspectives 2023 des aides animations toutes thématiques confondues**

Mme RICOCHON présente le bilan des animations 2022.

M. GOETGHEBEUR présente les perspectives animations 2023.

M. REININGER fait remarquer que la ligne 29 est sous consommée alors qu'elle devrait être une priorité. M. GOETGHEBEUR répond que les animations sont toujours aussi nombreuses sur cette ligne mais elles sont également aidées par la Région et le Département, d'où un montant d'aide moins important pour l'Agence.

M. DEPAIX demande quel est l'objectif de l'animation des eaux pluviales dans le cadre des CTEC. Mme PELOUIN-HADRANE répond que l'objectif majeur consiste à développer sur le territoire des CTEC des actions de désimperméabilisation en nombre afin de proposer des techniques alternatives à la gestion des eaux pluviales et ainsi essayer de décharger les réseaux unitaires.

Mme GENESSEAUX s'interroge sur le fait que la programmation de la ligne 34 pour 2023 soit à zéro. M. GOETGHEBEUR répond que les aides communication sont groupées sur 3 ans et donc une seule année porte la totalité des aides sur cette période. Il précise que des petites aides sont néanmoins attribuées en cours d'année sans pour autant être incluses dans la programmation. Mme CHAFFAROD précise que pour 2022, 450 000 € d'aide ont été attribuées sur la ligne sensibilisation, communication, information.

M. GOETGHEBEUR présente le bilan animation 2022 du CEN Lorraine, le projet d'animation 2023 de la chambre d'agriculture d'Alsace, le projet animation 2023 GEMAPI du CTEC du SM Bruche Mossig et le projet animation rivières 2023 de Rivières de Haute-Alsace.

55 dossiers sont présentés à cette CAF pour 7 M€ sur un objectif 2023 de 10 700 000 €, soit 65 %.

## **VI. Partenariats : Examen des projets d'accord cadre ou de contrats pluriannuels opérationnels**

Mme PELOUIN-HADRANE présente le projet de **CTEC CA Portes de France – Thionville –**

M. BAUER demande comment s'explique l'augmentation forte de la dureté de l'eau. M. HOELTZEL précise que c'est l'envoyage des mines qui a provoqué cette augmentation, tant que l'eau était renouvelée par le pompage il n'y avait pas cette problématique et une fois les pompages remis en fonction il est possible que la dureté diminue.

Mme GENESSEAUX demande, concernant les milieux naturels, si le pompage des eaux sulfatées pour le soutien d'étiage n'est pas nuisible pour les organismes vivants poissons et autres ? Mme PELOUIN-HADRANE répond que les eaux sulfatées se déversent déjà dans les cours d'eau depuis 2005 et que par conséquent les milieux se sont accoutumés à cette qualité d'eau. On peut d'ailleurs noter que la concentration en sulfates est en baisse constante depuis. Dans le projet proposé les eaux sulfatées seront utilisées pour l'eau potable de façon plus importante et de fait, le retour au milieu naturel en sera diminué. Un niveau d'étiage minimum sera imposé afin de préserver le milieu naturel. L'attention est à porter plus sur le quantitatif que le qualitatif à ce stade.

M. BAUER demande quel est le coût du traitement au m<sup>3</sup>. Mme PELOUIN-HADRANE répond qu'il est d'environ 1 €.

M. MICHEL demande quelle est la méthode utilisée pour baisser la dureté de l'eau de 60 à 20. Mme PELOUIN-HADRANE précise que pour le moment la méthode n'a pas encore été choisie mais que des tests vont être réalisés pour voir laquelle est la plus adaptée pour une dureté aussi élevée.

M. DEPAIX demande ce que deviendront les produits retirés de l'eau. Mme PELOUIN répond que là aussi le moyen n'est pas encore connu et sera choisi après des tests. Elle propose de faire un bilan des résultats d'études et des pilotes lors d'une prochaine CAF lorsqu'ils seront disponibles.

Le projet est validé à l'unanimité.

M. GOETGHEBEUR présente le projet de **contrat de partenariat Eau et Climat – VNF**

Mme CORSYN fait remarquer que l'impact touristique des étangs réservoirs va fortement peser sur les enjeux qualité de l'eau et qualité des milieux naturels.

M. HOELTZEL précise que VNF signe la première convention locale avec Rhin-Meuse alors que la convention nationale n'arrive pas à aboutir.

Le projet est validé à l'unanimité.

M. GOETGHEBEUR présente le projet **d'avenant n°2 au PAPI Haute Zorn - SDEA**

Le projet est validé à l'unanimité.

## **V. Aides financières : Examen des dossiers de demandes d'aides financières**

### **Dossiers spécifiques**

M. VAUTHIER présente le **projet du SIE de la Manoise : Création d'une nouvelle ressource (tranche 2) - REG 2023-00189**

Mme LOMBARD demande quelles mesures ont été prises pour s'assurer que les erreurs du passé ne se renouvelleront pas. M. VAUTHIER répond que l'agence a attendu que le dossier soit mature pour instruire la demande avec des montants définitifs des couts. Mme GENESSEAUX s'interroge sur le fait que le délai très court de dépôt des demandes d'aides France RELANCE ait pu inciter à déposer des dossiers non matures. Mme PELOUIN-HADRANE précise que le projet initial semblait abouti et que les études complémentaires d'impact demandées par la préfecture ont révélé les erreurs de conception et l'incompétence du maitre d'œuvre initiale ce qui a conduit à une refonte totale du projet.

Le projet est validé à l'unanimité.

M. VAUTHIER présente le **projet de la commune d'Orbey - Raccordement des hameaux Hautes Huttes 1 et 2, Bois le sire, Noirmont, Schoultzbach, Remomont à Orbey - REG-2023-00072**

M. QUERE demande si ces travaux ne vont pas inciter à urbaniser de nouvelles zones sur le secteur d'Orbey. M. VAUTHIER précise que l'agence prend garde à ce que les travaux ne concernent que des constructions existantes qui ont une problématique de pénurie d'eau et dans le respect d'un équilibre économique acceptable, sans maitrise aucune sur ce que la commune pourrait décider à terme dans l'évolution de ces documents d'urbanisme.

M. DEPAIX demande s'il y avait une solution alternative à ce projet. M. VAUTHIER répond que la seule alternative était de laisser les particuliers avec leur ressource propre mais que le nombre d'habitations sur ces hameaux permettait un raccordement intéressant au réseau ce qui n'est pas le cas de nombreuses habitations isolées sur le secteur de la montagne vosgienne.

Le projet est validé à l'unanimité.

M. VAUTHIER présente le **projet de la Commune de Varangéville – Réaménagement et gestion intégrée des eaux pluviales rue Péri – REG 2023 00121**

Le projet est validé à l'unanimité.

## **VII. Compte-rendu des décisions d'aides à l'investissement prises par le Directeur général**

253 opérations représentant 6,2 M€ d'aides ont fait l'objet d'une décision d'aide directeur à l'investissement depuis la dernière réunion de la Commission des Aides Financières.

La Commission donne quitus au Directeur Général pour toutes les aides accordées dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par le Conseil d'Administration.

L'ensemble des dossiers de cette séance est approuvé par la Commission des Aides Financières par l'adoption de la délibération n° 2023C01.

Le Président  
de la Commission des Aides Financières,

Régis DEPAIX

NB : *Le présent relevé de décisions sera mis à la disposition du public sur le site internet de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse après son approbation par la Commission des Aides Financières.*

**Signature(s) électronique(s) du présent document**

La version originale de ce document est sous forme électronique, par conséquent les signatures ci-dessous doivent impérativement être vérifiées électroniquement à l'aide d'un logiciel adapté comme Adobe Reader™ ou Adobe Acrobat Reader DC™. Si un message d'avertissement apparaît, la raison peut être liée à l'absence de confiance du logiciel de vérification dans l'autorité de certification qui a délivré le certificat utilisé pour signer le document. Pour accorder votre confiance à l'autorité de certification de la plate-forme Sunnystamp, le plus simple est de télécharger le certificat racine de confiance et de suivre les instructions d'installation. A noter que les logiciels de lecture de documents PDF en mode Web ou mobile n'affichent pas les détails relatifs aux signatures électroniques. Pour toute question, merci de nous écrire à l'adresse [support@lex-persona.com](mailto:support@lex-persona.com).